

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Alcool n-amylique (Pentan-1-ol) pour synthèse

Date de révision: 30.05.2022 Code du produit: 23280 Page 1 de 13

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Alcool n-amylique (Pentan-1-ol) pour synthèse

Numéro d'Enregistrement 01-2119491284-34-XXXX

REACH:

 N° CAS:
 71-41-0

 N° Index:
 603-200-00-1

 N° CE:
 200-752-1

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Fa. Bernd Kraft GmbH Rue: Stempelstraße 6 Lieu: D-47167 Duisburg

Téléphone: 0203/5194-0 Téléfax: 0203/5194-290

e-mail: info@berndkraft.de

Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit Téléphone: 0203/5194-107/117

e-mail: produktsicherheit@berndkraft.de

Internet: www.berndkraft.de

Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence: En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,

d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et

Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Règlement (CE) nº 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Alcool n-amylique (Pentan-1-ol) pour synthèse

Date de révision: 30.05.2022 Code du produit: 23280 Page 2 de 13

## **Pictogrammes:**





## Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

# Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P235 Tenir au frais.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

# 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.1. Substances

Formule: CH3(CH2)4OH
Poids moléculaire: 88,15 g/mol

# Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	N° CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification (Règleme	ent (CE) nº 1272/2008)		
71-41-0	pentane-1-ol			100 %
	200-752-1	603-200-00-1	01-2119491284-34-XXXX	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox	k. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE	3; H226 H332 H315 H319 H335	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

# Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

		1 1 /	
Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de con	centrations spécifiques, facteurs M et ETA	
71-41-0	200-752-1	pentane-1-ol	100 %
	l'	ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou ermique: DL50 = ca. 2860 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 5726 mg/kg	

## Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w ), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Alcool n-amylique (Pentan-1-ol) pour synthèse

Date de révision: 30.05.2022 Code du produit: 23280 Page 3 de 13

## 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Aucune donnée disponible

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

## Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

## Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

Toux

Dyspnée

Vertiges

État narcotique

Troubles gastro-intestinaux

Vomissement

Maux de tête

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse

Poudre d'extinction

#### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

## 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.



## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Alcool n-amylique (Pentan-1-ol) pour synthèse

Date de révision: 30.05.2022 Code du produit: 23280 Page 4 de 13

Combinaison complète de protection.

## Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

# Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulte r un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

## Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

## **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Alcool n-amylique (Pentan-1-ol) pour synthèse

Date de révision: 30.05.2022 Code du produit: 23280 Page 5 de 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

#### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

## Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

## Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

# Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

température de stockage < +30°C

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
71-41-0	pentane-1-ol			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	local	73,16 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	292 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	13 mg/m³
Consommateur	DNEL, aigu	par inhalation	local	218 mg/m³
Consommateur	DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Alcool n-amylique (Pentan-1-ol) pour synthèse

Date de révision: 30.05.2022 Code du produit: 23280 Page 6 de 13

#### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu enviro	onnemental	Valeur
71-41-0	pentane-1-ol	
Eau douce		0,12 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1,2 mg/l
Eau de mer		0,012 mg/l
Sédiment d'	eau douce	0,508 mg/kg
Sédiment m	arin	0,051 mg/kg
Micro-organ	ismes utilisés pour le traitement des eaux usées	37 mg/l
Sol		0,031 mg/kg

# 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

# Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

## Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 730 Camatril® Velours

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 720 Camapren®

Matériau approprié: CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) 0,65 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 240 min

Les temps de rupture mentionnes ont ete obtenus par la societe KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des echantillons de materiaux pour les types de gants conseilles Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de donnees de securite que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquee. En cas de solution ou de melange avec d'autres substances et/ou de conditions differentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agree CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

## Protection de la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Alcool n-amylique (Pentan-1-ol) pour synthèse

Date de révision: 30.05.2022 Code du produit: 23280 Page 7 de 13

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

# **Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: ABEK

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

# Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:

Couleur:

Odeur:

Liquide
incolore

caractéristique

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:

-78 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

138 °C

et intervalle d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'éclair: Inflammabilité

solide/liquide: non applicable gaz: non applicable

#### Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

47 °C

Date d'impression: 30.05.2022

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

8 vol. %

Température d'auto-inflammation:

300 °C

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C): ~7 (22 g/l)
Viscosité dynamique: 4 mPa·s

(à 20 °C)

Viscosité cinématique:

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible



# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Alcool n-amylique (Pentan-1-ol) pour synthèse

Date de révision: 30.05.2022 Code du produit: 23280 Page 8 de 13

Hydrosolubilité: 22 g/L

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

2,04 hPa

(à 20 °C)

Pression de vapeur:

Densité:

O,81500 g/cm³

Densité apparente:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur relative:

non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

non déterminé

non déterminé

**Information supplémentaire**Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

# 10.1. Réactivité

Inflammable.

En cas d'échauffement: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Risque d'auto-inflammation

# 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Oxygène

Acide

Métaux alcalins

Métal alcalino terreux

Isocyanate

Chlorures d'acide, inorganique

Agent oxydant

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

## 10.5. Matières incompatibles

Articles en plastique

Articles en caoutchouc

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Alcool n-amylique (Pentan-1-ol) pour synthèse

Date de révision: 30.05.2022 Code du produit: 23280 Page 9 de 13

# Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

## Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

#### Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
71-41-0	pentane-1-ol					
	orale	DL50 mg/kg	ca. 5726	Rat	Am. Ind. Hyg. J. 30, 470-476 (1969)	according to Smyth HF et al. Am. Ind. Hy
	cutanée	DL50 mg/kg	ca. 2860	Lapin	Am. Ind. Hyg. Ass. J., 23, 95-107 (1962)	modified acc. to Draize, J.H. et al., J.
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l			

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

## Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (pentane-1-ol)

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

# Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

# Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

# 11.2. Informations sur les autres dangers

# Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

# **Autres informations**

Lésions du foie et des reins

# Information supplémentaire

Irritant

Toux



# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Alcool n-amylique (Pentan-1-ol) pour synthèse

Date de révision: 30.05.2022 Code du produit: 23280 Page 10 de 13

Dyspnée

Vertiges

État narcotique

Troubles gastro-intestinaux

Vomissement

Maux de tête

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

résorption (oral)

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
71-41-0	pentane-1-ol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 120	96 h	Danio rerio	Study report (2011)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 320		Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (2011)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	341,21	48 h	Daphnia magna	Study report (1990)	EU Method C.2

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

## Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
71-41-0	pentane-1-ol	1,51

# 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

## 12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

# Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Alcool n-amylique (Pentan-1-ol) pour synthèse

Date de révision: 30.05.2022 Code du produit: 23280 Page 11 de 13

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre (ADR/RID)	
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1105
d'identification:	
14.2. Désignation officielle de	PENTANOLS
transport de l'ONU:	
14.3. Classe(s) de danger pour le	3
transport:	
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
Nº danger:	30
Code de restriction concernant les	D/E
tunnels:	
Transport fluvial (ADN)	
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1105
<u>d'identification:</u>	
14.2. Désignation officielle de	PENTANOLS
transport de l'ONU:	
14.3. Classe(s) de danger pour le	3
transport:	
14.4. Groupe d'emballage:	III
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes:	3
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement:	3 F1
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement: Quantité limitée (LQ):	3 F1 5 L
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée:	3 F1
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée: Transport maritime (IMDG)	3 F1 5 L E1
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée: Transport maritime (IMDG) 14.1. Numéro ONU ou numéro	3 F1 5 L
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée: Transport maritime (IMDG) 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3 F1 5 L E1 UN 1105
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée: Transport maritime (IMDG) 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2. Désignation officielle de	3 F1 5 L E1
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée: Transport maritime (IMDG) 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	3 F1 5 L E1 UN 1105 PENTANOLS
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée: Transport maritime (IMDG) 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: 14.3. Classe(s) de danger pour le	3 F1 5 L E1 UN 1105
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée: Transport maritime (IMDG) 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3 F1 5 L E1 UN 1105 PENTANOLS
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée:  Transport maritime (IMDG)  14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 14.4. Groupe d'emballage:	3 F1 5 L E1 UN 1105 PENTANOLS 3
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée:  Transport maritime (IMDG)  14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes:	3 F1 5 L E1 UN 1105 PENTANOLS 3 III 3
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée:  Transport maritime (IMDG)  14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Dispositions spéciales:	3 F1 5 L E1 UN 1105 PENTANOLS 3 III 3 223
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée:  Transport maritime (IMDG)  14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Dispositions spéciales: Quantité limitée (LQ):	3 F1 5 L E1 UN 1105 PENTANOLS 3 III 3 223 5 L
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée:  Transport maritime (IMDG)  14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Dispositions spéciales: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée:	3 F1 5 L E1 UN 1105 PENTANOLS 3 III 3 223 5 L E1
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée:  Transport maritime (IMDG)  14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Dispositions spéciales: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée: EmS:	3 F1 5 L E1 UN 1105 PENTANOLS 3 III 3 223 5 L
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée:  Transport maritime (IMDG)  14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Dispositions spéciales: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée: EmS:  Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)	3 F1 5 L E1 UN 1105 PENTANOLS 3 III 3 223 5 L E1 F-E, S-D
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée:  Transport maritime (IMDG)  14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Dispositions spéciales: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée: EmS:  Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) 14.1. Numéro ONU ou numéro	3 F1 5 L E1 UN 1105 PENTANOLS 3 III 3 223 5 L E1
14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Code de classement: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée:  Transport maritime (IMDG)  14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: Dispositions spéciales: Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée: EmS:  Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)	3 F1 5 L E1 UN 1105 PENTANOLS 3 III 3 223 5 L E1 F-E, S-D

transport de l'ONU:



## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Alcool n-amylique (Pentan-1-ol) pour synthèse

Date de révision: 30.05.2022 Code du produit: 23280 Page 12 de 13

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:3Dispositions spéciales:A3Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):10 LPassenger LQ:Y344

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

3

F1

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

Quantité exceptée:

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

# Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes

travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 12.

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration. 50%

LD50: Lethal dose, 50%

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée.



# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Alcool n-amylique (Pentan-1-ol) pour synthèse

Date de révision: 30.05.2022 Code du produit: 23280 Page 13 de 13

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

# Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.